



## AVIS PUBLIC

(Avis public en vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec)

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-427 Règlement relatif à la tarification aux écocentres

#### AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2024, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2024-427 intitulé *Règlement relatif à la tarification aux écocentres*.

Ce règlement est disponible aux fins de consultation sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous *Documentation* et sous *Autres politiques et règlements*, ou au centre administratif de la MRC, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE DIXIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX- MILLE-VINGT-QUATRE.**

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau  
MRC de La Haute-Gaspésie



#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie et transmis aux villes et municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie pour affichage public, le 10 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour de décembre deux-mille-vingt-quatre.

Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière

